



Commission Économie-Emploi

Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional

Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028

#### Rapporteur : Christophe Desmedt

# Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

L'article 2 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a confié à la Région la responsabilité de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire. L'exercice de cette compétence passe par l'élaboration d'un Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII).

Le SRDEII détermine également les actions que la Région entend mener en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il a une valeur prescriptive.

Pour le SRDEII 2022-2028, la Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en œuvre une large concertation organisée en quatre temps.

Le présent SRDEII est relié à d'autres schémas régionaux, dont le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) et le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Une des nouveautés de cette stratégie économique régionale est de distinguer l'économie liée aux marchés mondialisés (industrie, export...) de l'économie de proximité, qui sert des marchés et des besoins locaux.

La stratégie économique régionale a pour objectif de stimuler la création de richesse, afin que celle-ci se transforme en revenus fixés sur le territoire et en emplois de qualité, partout et pour tous.

Le SRDEII 2022-2028 est organisé autour de cinq grandes orientations.

### Avis du CESER

En premier lieu, le CESER remercie Monsieur Nicolas Soret, vice-président en charge des Finances, du Développement économique, de l'Économie sociale et solidaire et de l'Emploi, pour sa grande disponibilité, et pour avoir associé le CESER, par l'intermédiaire de sa commission Économie-Emploi, au comité de pilotage.

### Observations générales

Le CESER souligne des avancées significatives dans ce nouveau SRDEII. Celui-ci prévoit notamment la réalisation d'un bilan, qui fait défaut à celui de la période précédente. Néanmoins, le rôle et la place des différents territoires concernés, métropole, territoires ruraux, transfrontaliers, transrégionaux ne sont pas suffisamment explicités.

Nous nous félicitons également que la Région se place en pilotage et en coordination de ce document, à différentes échelles territoriales.

Nous saluons la consultation très large menée en amont de l'élaboration de ce schéma. Il eut cependant été intéressant de connaître la typologie des organismes et personnes ayant participé aux concertations. De plus, les résultats de cette méthode n'apparaissent pas clairement dans le texte final, qui reste finalement assez théorique, en dépit de la parole donnée aux acteurs et territoires.

Nous relevons le travail commun conduit par le Conseil régional, la Place financière et le CESER sur la mise en place d'autres outils à vocation souveraine, déclinaison de l'une des propositions de l'autosaisine "Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionalement ?1"

L'approche territoriale est pertinente, mais des messages, que nous avons formulés dans d'autres avis, n'ont pas été retenus, telle que la solidarité entre les territoires. Il existe des initiatives citoyennes, territoriales, sociales qui pourraient être partagées entre un ensemble d'acteurs et de territoires régionaux.

Nous notons une bonne prise en compte de la ruralité. Le volet consacré à l'économie de proximité est également bien construit. Sur ce point, nous retenons, particulièrement, la prise en compte des PME et TPE, par un accompagnement et des financements différenciés. Les développements sur l'innovation sont intéressants, notamment l'accompagnement des start-ups. Cependant, aucune précision n'est donnée sur les limites de cet accompagnement. Concerne-t-il seulement l'amorçage ?

### Points de vigilance

Le SRDEII propose un foisonnement d'actions, preuve d'une réelle dynamique, mais en dehors des relais tels que les EPCI pour le porter, nous ne savons pas comment ces actions seront menées, ni quels seront les autres acteurs sollicités.

Il annonce la création de nouvelles structures. Ces créations ont-elles une utilité ? Ne faut-il pas remissionner les organisations existantes ? À cet égard, nous considérons que ce rapport insiste insuffisamment sur le rôle des réseaux consulaires.

Le message sur l'Europe est ambigu. La rédaction donne à penser qu'elle n'est qu'un partenaire, alors que la Région est acteur de l'Europe. Elle est également perçue comme une simple "tirelire".

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, la Région affiche la volonté d'une structuration et d'une reconnaissance d'une Université Bourgogne-Franche-Comté. Cette volonté ne transparaît pas dans le volet métropolitain. À ce titre, la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé, constituent des exemples significatifs. Comment va-t-on coordonner la coopération dans ce champ entre le Conseil régional et la métropole ?

Le partenariat entre la Région et la métropole dijonnaise paraît masquer la concurrence entre ces deux collectivités. Elles ont pourtant tout intérêt à travailler en vraie coopération. Le CESER exprime son inquiétude concernant l'évolution des capitaux étrangers dans le secteur industriel.

### **Préconisations du CESER**

1- Les rédacteurs du SRDEII observent que "le développement d'une offre immobilière et foncière de qualité demeure le principal levier de la politique publique de développement économique conduite par les intercommunalités."

Sur ce sujet du foncier, nous rappelons une de nos préconisations formulées dans notre autosaisine sur l'alimentation locale, bio et durable : "Un SRADDET prescriptif sur les questions foncières - Il est indispensable de renforcer la vigilance sur la consommation des terres agricoles, afin de maintenir les potentialités nourricières du territoire régional. À cet égard, le projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Bourgogne-Franche-Comté semble aller dans le bon sens, dans sa dimension foncière. Cette dimension prescriptive doit être assumée, en préservant un développement équilibré et de solidarité entre les territoires²."

- 2- Nous renvoyons également à l'autosaisine précédente concernant l'économie de proximité, en rappelant la nécessité d'une intelligence collective et non pas sectorielle.
- 3- L'économie de proximité, le recyclage de matières et l'écologie territoriale sont les fils conducteurs de ce nouveau SRDEII.

Sur les déchets et le rétrofit, les axes de réflexion sont bien soulevés, mais les solutions ne sont pas données. Pourtant, les enjeux en la matière sont très forts.

Ces trois entrées renvoient à une autre autosaisine du CESER, en particulier à cette préconisation : "Il est important de continuer à soutenir le Programme environnemental régional fédérateur (PERF) des CCI et de la CCIR qui s'adresse à toutes les entreprises de l'industrie, du commerce et des services, quelle que soit leur taille. Il a pour objectif

<sup>(2)</sup> Bouquet, P., Parent, A. (septembre 2020). Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté, CESER Bourgogne-Franche-Comté.

d'identifier, d'optimiser et de réduire leurs consommations d'énergies, de matières et leurs déchets, et de diminuer leurs coûts. Ce programme PERF déployé en Bourgogne-Franche-Comté est financé par l'ADEME et la Région<sup>3</sup>."

4- Sur la question de la transformation numérique, le SRDEII renvoie à la nouvelle Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNIA). Or, celle-ci s'occupe uniquement des acteurs publics et des collectivités. Les chambres consulaires pourraient être sollicitées, car elles mènent des actions sur ce sujet.

#### Conclusion

Plusieurs préconisations formulées dans le rapport "Transition, transformation, mutation : comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté ?", soumis au vote des conseillers du CESER le 21 juin 2022, donnent des pistes d'actions concrètes à certains questionnements du SRDEII.

Vote du CESER: adopté à l'unanimité.

<sup>(3)</sup> Bouquet, P., Geffroy, C. (mai 2022). Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté, CESER Bourgogne-Franche-Comté.

# Martine Esther Petit, au nom de la FNE BFC

Les aides publiques doivent être incitatives, c'est-à-dire faciliter les prises de risque et éviter les effets d'aubaine. On dit que les transitions sont abordées de manière intégrée grâce au principe d'éco-socio-conditionnalité des aides, appliqué de manière adaptée par secteur et type d'entreprises... Dans le cadre du prochain SRDEII, cette démarche sera élargie pour infléchir efficacement le développement économique dans le sens des grandes transitions, en concertation avec les partenaires sociaux avec l'objectif de passer d'un engagement volontaire à une éco-socio-conditionnalité obligatoire toutefois sans date d'application.

# Guy Zima, au nom de la CGT

Deux réserves sur ce schéma régional mais qui sont génériques à tous les schémas qui nous sont soumis : la question du bilan du précédent et celle du suivi de celui que nous devons approuver et la seconde de méthode de travail interne au CESER ou la transversalité aurait pu être plus poussée, certaines commissions auraient aimé, sur des questions pointues, être sollicitées ou à défaut autorisées à s'exprimer. Tenant compte de ces réserves, la CGT votera l'avis présenté.

# Didier Michel, au nom du 1er collège

Suite à la présentation du SRDEII, le premier collège se félicite des points suivants :

- -Nous constatons que le nouveau SRDEII a été complètement retravaillé par rapport à la version précédente. Un travail de fond a été accompli. Il ne s'agit pas d'un simple toilettage.
- Nous prenons acte du très large travail de concertation qui a été conduit avec l'ensemble des acteurs concernés et pris en compte dans cette dernière version.